

## Les centres de formation des enseignants au Maroc: Aperçu historique

PR : EL MENIARI Abdelilah

### Introduction

Dans le but de Marocaniser l'enseignement, le Maroc fondé Trois types d'établissements furent dédiés à la formation, selon les cycles d'enseignement scolaire sous tutelle du ministère de l'éducation nationale: les centres de formation des instituteurs (CFI) sont implantés à travers tout le Maroc, ce qui a permis la formation accélérée d'enseignants nationaux. En plus, avec la création des centres pédagogiques régionaux (CPR), De même, l'implantation des écoles normales supérieures (ENS) dans certaines provinces.

**Les mots clé :** Les centres de formation des instituteurs (CFI) ; Les centres pédagogiques régionaux (CPR) ; Les écoles normales supérieures (ENS) ; Les centres régionaux des métiers de l'enseignement et de la formation (CRMEF)

### Abstract :

In order to marcanize teaching, Morocco funded three types of establishments were dedicated to training, according to the school education cycles under the supervision of the ministry of national education: teacher training centers (CFI) are located throughout Morocco, which has enabled the accelerated training of national teachers. In addition, with the creation of regional educational centers (CPR), similiary, the establishment of higher normal scools (ENS) in certain provinces.

**The key words:** Teacher training centres (CFI), Regional educational centers (CPR), The higher normal schools (ENS), Regional centers for education and training (CRMEF).

### Les centres de formation des instituteurs (CFI):

Dont le nom fut changé après leur création en 1956. Les 34 CFI étaient dédiés à la formation des enseignants du primaire et furent les premières structures mises en place pour la formation des enseignants au Maroc après l'indépendance. Leur évolution illustre l'histoire de la formation des enseignants au Maroc, avec un profil d'entrée qui passa du certificat de l'enseignement primaire au baccalauréat (1980) puis au DEUG (2007). La durée de formation oscilla entre un et deux ans. Le montage pédagogique du dispositif de formation connut un changement au fil du temps, pour adopter en 2007 une approche de formation par alternance.

Ainsi, l'évolution du système de formation des enseignants avant la réforme actuelle suscite deux remarques principales :

- au plan organisationnel : on note la dominance d'une structure éclatée, marquée par l'absence de coordination entre les établissements, ce qui engendra une difficulté d'optimisation des ressources déployées, particulièrement en matière de ressources humaines ;
- au plan pédagogique : chaque établissement avait ses propres modalités de formation, les ENS gardant des dispositions de formation académique, tandis que les CPR, après avoir expérimenté l'approche de formation par compétences, étaient revenus à une organisation dans laquelle chaque centre, voire chaque discipline, optait pour sa propre approche pédagogique. Quant aux CFI, ils avaient tendance à favoriser le principe de professionnalisation.

### **Les centres pédagogiques régionaux (CPR)**

Furent créés en octobre 1970 pour assurer la formation des enseignants du collège. Ils étaient au nombre de treize avant la dernière réforme, répartis sur treize des seize académies du royaume. Les conditions d'accès et les modalités de formation évoluèrent selon les besoins du système. Ainsi, l'accès fut d'abord ouvert aux élèves du niveau baccalauréat avant que ne soit exigé le baccalauréat sans concours. Cette situation allait perdurer jusqu'en 1986, date à laquelle furent créés deux cycles de formation. Le premier, appelé « cycle général » était ouvert aux bacheliers après concours, pour une durée de deux années de formation.

Le deuxième, appelé « cycle pédagogique », exigeait le Diplôme universitaire d'études générales (DEUG), un concours d'accès et une présélection. La durée de formation était limitée à une année seulement. Cette dernière formule fut généralisée pratiquement pour toutes les matières à l'exception de l'éducation musicale (Miloud Lahchimi;2015).

### **Les écoles normales supérieures (ENS):**

Les écoles normales supérieures (ENS) sont des établissements de formation des cadre (enseignant de secondaire et agrégée, créée en 1978 au Maroc. La plus ancienne située à Paris, porte ce nom depuis 1845. L'origine des ENS remonte cependant à l'éphémère école normale de 1794 et au « pensionnat normal » d'Ier instauré en 1808.

Il était appelé Au Maroc « instituts pédagogiques pour l'enseignement secondaire » selon le décret de 1958. Elles prirent le nom d'ENS en 1963, suite à un arrêté qui fixait les modalités d'accès et l'organisation de la formation. Huit écoles étaient alors chargées de la formation des enseignants du lycée et des agrégés, dont deux dédiées à la formation pour l'enseignement technique et une pour l'éducation physique.

Les conditions d'accès et la durée de formation variaient selon la discipline et le cycle. Une année de formation pour les licenciés dans la majorité des disciplines, quatre ans pour

l'enseignement technique et l'éducation physique, après un concours destiné aux bacheliers. L'accès fut ouvert dans les années quatre-vingts aux enseignants du collège, pour une durée de deux années de formation.

Mission: formation initiale; formation continue;

Préparent les diplôme de l'ENS; diplôme du troisième cycle des ENS ; certificat d'aptitude à enseignement dans les centres de formation des cadres de l'enseignement

Recrutement selon le nombre de postes budgétaire disponible sur: Etude du dossier; concours

Formation dispensées: bac + 4 années ; licence + 1 année (5ème année) ; professeurs du 2ème cycle de l'enseignement fondamental + 2année (3ème et 4ème années); professeurs du secondaire + années (agrégation ancienne formule: AAF) ; classe prépa ou Deug + 3années (agrégation nouvelle formule: ANF)

**Formation initiale:** Essentiellement à caractère pédagogique:

- Cours théoriques:
  - didactique, psychologie, pédagogie, méthodologie de la recherche, audiovisuel,
  - législation scolaire
  - complément de formation (discipline de spécialité)
  - langues
  - l'informatique
  - Formation pratique
  - observation de classe, micro-enseignement et stages
  - mémoire de fin d'étude à caractère pédagogique.

**Formation continue:**

Relève de la formation des inspecteurs d'enseignant:

En effet:

L'article N° 6 du décret Royal de 2février 1967, précise cette responsabilité :

*« Les inspecteurs du second degrés sont chargé*

*par spécialité de l'inspection pédagogie du personnel enseignant du second degré et des établissements scolaire Ils assurent l'encadrement du personnel précité et suivent sa formation et son perfectionnement »*

La note ministérielle N° 173, du 10 septembre 1976, précise les inspecteurs dans la formation continue des enseignants:

« *L'action des inspecteurs revêt un triple caractère: l'animation pédagogique, la formation pédagogique et le contrôle pédagogique* »

➤ **L'animation pédagogique :** l'inspecteur est avant un animateur pédagogique au sein des établissements de sa circonscription à ce titre, il conseille et assiste les professeurs, oriente et dirige leur initiative, organise des journées pédagogiques

➤ **La formation pédagogique:** joue un rôle primordial elle concerne essentiellement les enseignants débutants et stagiaires. L'inspecteur doit accorder une attention toute particulière.

➤ **Le contrôle pédagogique:** les inspecteurs veillent à la bonne application (MAFIK Nadia, 2005).

### Les centres régionaux des métiers de l'enseignement et de la formation (CRMEF)

Le CRMEF est basée sur les trois cycles scolaires (pré-scolaire-primaire; collégial; qualifiant). Cette formation est sanctionnée par un « certificat de qualification éducative ».

A partir de l'an 2000 le Maroc a procédé à une refonte de son système éducatif à travers une nouvelle réforme qui visait la mise en œuvre des orientations définies par la Charte nationale de l'éducation et de la formation (CNEF). Cette charte préconisait un ensemble d'orientations concernant les principes fondamentaux du système éducatif marocain.

La Charte réservait un «espace» dédié à «l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation». Ce dernier déterminait un ensemble de dispositions, notamment: la révision et l'adaptation des programmes et méthodes d'enseignement; l'adoption d'une nouvelle génération de manuels scolaires; la diversification de l'utilisation des langues.

En concordance avec ces nouveaux principes et orientations, la CNEF avait réservé une place stratégique à la formation des enseignants. À cet effet, le

« *Levier 13* » de la charte faisait le lien entre « *l'engagement des enseignants* » et « *le renouveau de l'école* » (La Charte nationale de l'éducation et de la formation (CNEF)).

A travers un ensemble d'orientations telles que la qualité de formation des enseignants comme une condition de la réussite scolaire ; l'intégration de l'ensemble des établissements de formation, « dans le but de mobiliser l'ensemble des potentialités disponibles »; la nécessité d'intégrer la formation continue dans la gestion de la carrière professionnelle des enseignants.

Malgré cette urgence et ces principes, la formation était une composante difficile à maîtriser dans le processus de la réforme lancée depuis 2000, ce qui engendra un retard d'une décennie dans sa mise en œuvre, encore en cours au moment du lancement du Plan d'urgence (PU) de la réforme du système éducatif marocain pour la période 2009-2012. (LAHCHIMI Miloud; 2015)

Le Plan d'urgence (PU) Plan d'urgence distinguait quatre mesures majeures pour améliorer la formation des enseignants:

- Une définition des critères et des processus de sélection des enseignants du scolaire;
- la mise en place de « filières universitaires d'éducation » (FUE);
  - la création de centres régionaux des métiers de l'enseignement et de la formation (CRMEF);
- la mise en œuvre d'une stratégie de formation continue des enseignants.

Le rapprochement entre les choix adoptés par le Maroc et les tendances internationales, en matière de formation des enseignants, permettent de constater, d'une part, que le Maroc s'est inscrit dans ces tendances internationales par l'adoption du principe de «l'universitarisation» de la formation initiale des enseignants et que, d'autre part, le pays s'est aussi engagé dans l'application du principe de professionnalisation de la formation.

CRMEF est un « établissement de l'enseignement supérieur qui ne dépend pas de l'université », mais est « sous tutelle de l'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement scolaire ». Le même texte aligne la répartition des centres sur la carte géographique des académies et arrête un ensemble de missions confiées aux CRMEF, telles que:

- La qualification des enseignants.
- La préparation au concours d'agrégation.
- La formation des directeurs et des cadres d'appui.
- L'organisation des sessions de formation continue.
- La recherche scientifique et pédagogique.
- La production documentaire et l'élaboration des propositions de projets de réformes en matière de curricula et de formation.

En ce qui concerne la formation du corps enseignant, le texte exige l'obtention de la licence universitaire des études générales et des FUE, et la réussite à un concours d'entrée. Ce dernier est organisé, selon les décisions ministérielles, en deux temps: un examen écrit visant évaluer les connaissances en éducation et les matières d'enseignement ainsi que les capacités en communication; un entretien de 50 min devant un jury, afin d'évaluer les capacités de base d'enseignement à travers la présentation d'une situation d'enseignement-apprentissage. Les trois décisions ministérielles insistent sur la maîtrise des deux langues, l'arabe et le français, pour tous les cycles et toutes les matières. Chacun de ces deux examens représente 50 % de la note finale au concours. Le décret de création limite la durée de formation à une année dans deux espaces complémentaires, le CRMEF et l'établissement scolaire, à raison de 26 heures par semaine.

Au plan pédagogique, l'architecture du nouveau dispositif de formation est basée sur trois principes fondamentaux:

- L'approche par compétences avec une architecture modulaire.
  - L'alternance fondée sur les activités et les situations professionnelles, qui renforcent la professionnalisation à travers 60 % de la masse horaire allouée à la formation.
  - Le paradigme réflexif et dynamique de la logique pratique/ théorie.

Ainsi, le Document cadre des orientations pédagogiques fixe quatre compétences à développer:

- La planification des apprentissages.
- La gestion des apprentissages.
- L'évaluation des apprentissages.
- La compétence de la recherche et gestion de projet.

Le développement de ces compétences est assuré à travers trois types de modules:

- ❖ **Des « modules principaux »**, constitués de ressources en sciences de l'éducation la didactique des disciplines.
- ❖ **Des « modules d'appui »**, pour renforcer la maîtrise des compétences professionnelles (communication).
- ❖ **Des « modules optionnels »**, à raison de deux pour chaque stagiaire.

L'alternance, qui permet d'articuler les activités entre le CRMEF et les établissements scolaires.

## Conclusion

Cette lecture des grandes lignes de la réforme de la formation des enseignants au Maroc montre un alignement sur les tendances majeures à l'échelle internationale. Ainsi, le pays reprend la professionnalisation et l'universitarisation comme nouvelles approches de la formation. En parallèle, il conserve le principe de la centralisation du dispositif, à travers la dépendance des nouveaux CRMEF au pouvoir éducatif.

## Bibliographie

- Alaoui Marani, A. (2013). *Analyse du dispositif de formation des enseignants aux CRMEF : étude de cas*, recherche de fin d'études, Centre de formation des inspecteurs de l'enseignement, Rabat.
- Bourqia, R. (2016). Repenser et refonder l'école au Maroc: la Vision stratégique 2015-2030 Revue internationale d'éducation de Sèvres, N°71 | 2016.
- Conseil supérieur de l'éducation et de la formation CSEF. (2000). Charte nationale de l'éducation et de la formation, Rabat.
- CSEFRS (2015). Pour une école de l'équité, de la qualité et de la promotion. Vision stratégique de la réforme 2015-2030, Rabat. Voir site du Conseil (en arabe et en français) : <http://www.csefrs.ma>.

- Lahchimi, M. (2015). La réforme de la formation des enseignants au Maroc Revue internationale d'éducation de Sèvres, N° 69 | 2015.
- La note ministérielle N° 173, du 10 septembre 1976.
- L'article N° 6 du décret Royal de 2février 1967.
- Madrane, M. (1996). Conception d'enseignants de sciences naturelles relatives à l'histoire des sciences et à son utilisation didactique. Thèse de 3ème cycle, ENS Rabat-takaddoum.
- Mawfik, N. (2005). Formation et recherche, Exemple: Les écoles Normal Supérieures au Maroc, ENS Rabat, Rifeff Oran.
- Meddiki, S. et Ait brik, A. (2011). Aperçu historique du système éducatif marocain Rubrique: Etudes littéraires et questions pédagogiques, Page consulté le 20/01/2019 <https://www.marocagreg.com> Publié 30/07/2011.
- MEN. (2011). Arrêté ministériel de création des centres régionaux des métiers de l'éducation et de la formation. N° 2.11.672, 23 décembre, Rabat.
- MEN. (2012). Décision du ministre de l'éducation nationale concernant les sièges et les annexes des CRMEF, n° 12.1866, 15 mars, Rabat.
- MEN. (2012). Décision du ministre de l'éducation nationale concernant les modalités et les conditions d'accès aux CRMEF, cycle préscolaire et primaire, n° 12.2199, cycle collégial ; n° 12.2201 ; cycle qualifiant, n° 12.2200, 21 mai 2012, Rabat.
- MEN. (2018). Guide de la formation des enseignants contractuel, Page consulté le (20/01/2019).<https://wadifa.barlamane.com/2018/02/07>.
- Merrouni, M. (1993). Le problème de la réforme dans le système éducatif marocain, édition OKAD, Rabat.
- Meziane Belfkih, A. (2000). La charte nationale d'éducation-formation une ambition pour l'école au Maroc, Revue internationale d'éducation de Sèvres, N° 27 | 2000.
- Mili, A., Erouihane, J. et Toubi, L. (2017), Les enjeux de la formation continue des enseignants au Maroc, consulté le 20/01/2019 <https://www.men.gov.ma/Fr>.
- Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. (2009). Plan d'urgence de la réforme du système éducatif marocain, MENESRS, Rabat.

- Ministère de l'éducation nationale. (2011). Document cadre du nouveau dispositif de formation aux CRMEF, MEN, Rabat.
- Radi, M. (1992). La réforme de l'enseignement au Maroc Une contribution au débat, La réforme de l'enseignement fondamental et secondaire: bilan et perspectives, GERRH, Diwan3000, Rabat.
- Zerrouqi, Z. (2017), Les performances du système éducatif marocain. Revue internationale d'éducation de Sèvres, 70 | 2015.